

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire sur convocation du 01/06/2022**  
**-- JEUDI 9 JUIN 2022 – 19h HEURES --**

**Présents** : M. MARCHI Jean-Claude, Maire

Mmes ALBELDA VIALLES Sabine, DA COSTA Evelyne, MONCHAUX FOUHETY Caroline, JACQUET RICARD Caroline, et MM. BOSC Alain, DALMAS Jérémie, DUHAN Fabien, ELIEZ Jacques et ROUSSEL Emmanuel.

**Absents excusés** : Mmes JULIAN Camille, LACOTTE Sylvie, ESPADA Isabelle et MM. JOLIDON Jean-Pierre et MEUNIER Mickaël

**Secrétaire de séance** : DUHAN Fabien

M. MARCHI fait part au conseil municipal de son souhait de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- PLU : OAP secteur Pujade,
- Convention terrasse sur la Place du 14 Juillet avec le Café,
- Prêt de matériel aux particuliers.

*Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.*

**Approbation du PV du 05/04/2022 :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05/04/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Finances DM virement de crédits sur budget principal**

Un ajustement du budget est nécessaire afin de retirer les écritures relatives à la cession de la remorque.

Section de fonctionnement

- **dépenses** :

compte 675 chap. 042 : - 1070,76€

- **recettes** :

compte 775 : - 600€

compte 7761 chap. 042 : - 470,76€

Section d'investissement :

- **dépenses** :

compte 2313 chap. 041 : + 4800€

compte 2313 : - 4800€

compte 192 chap. 040 : - 470,76€

- **recettes** :

compte 21571 chap. 040 : - 1070,76€

compte 024 : + 600€

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

**Ressources Humaines : emplois saisonniers été 2022**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 Août 2022.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter 6 agents saisonniers non-titulaires à temps non complet (20h hebdomadaires) pour exercer les fonctions d'AGENT TECHNIQUE correspondant au grade d'ADJOINT TECHNIQUE.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

**Extinction éclairage public**

Face à l'augmentation du prix de l'électricité et dans un souci de réduction de la pollution lumineuse nocturne, M. le Maire suggère au Conseil Municipal d'expérimenter l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Il pourrait être envisagé l'extinction de l'éclairage public sur une durée de 6 mois à compter d'octobre 2022 entre 1h et 5h du matin. Une réunion publique début septembre 2022 fixera les modalités de mise en œuvre (horaires, dates, secteurs...).

A l'issue de cette période d'essai avec bilans intermédiaires, le conseil municipal prendra une décision pérenne de prolongation ou d'arrêt de la mesure.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

#### **Travaux de voirie chemin du barrage**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la Société COLAS d'un montant de 17 812.45 € HT pour la réfection du chemin du barrage et de l'entrée des ateliers municipaux.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

#### **PLU : OAP secteur Pujade**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la procédure contentieuse lancée par une famille autignacoise en raison de l'Orientation d'Aménagement Programmée sur le secteur de la Pujade. Une réunion avec l'avocat des plaignants et l'urbaniste en charge du PLU a permis de trouver un accord. L'OAP peut être supprimée à condition de garder des projets de taille moyenne sans optimisation fiscale.

La Communauté de Communes les Avant Monts tiendra compte de l'avis de la commune lors de l'élaboration du PLUI.

*Le Conseil Municipal donne un AVIS FAVORABLE à la suppression de l'OAP de la Pujade.*

#### **Convention terrasse sur la Place du 14 Juillet avec le Café**

Le repreneur du Café s'est présenté en Mairie et souhaite bénéficier de l'exploitation de la terrasse sur la Place du 14 Juillet dans les mêmes conditions que ses prédécesseurs. Le tarif est de 50€ annuel et il est proposé de le soutenir dans son projet en lui octroyant la gratuité pour la première année.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

#### **Prêt de matériel aux particuliers**

Les demandes de prêt de matériel sont en constante augmentation et parfois abusives au regard de la gratuité et de la non limitation des quantités livrées. Il est donc proposé de ne plus livrer le matériel à domicile et de demander aux particuliers de venir retirer le matériel par leurs propres moyens le vendredi matin de 8h à 10 h et de le ramener le lundi matin entre 8h et 10h aux ateliers municipaux.

Les associations et les repas de quartier ne sont pas concernés par cette mesure.

Mmes Monchaux-Fouhety et Jacquet-Ricard s'opposent à cette mesure car les particuliers ne sont pas tous équipés de véhicules adaptés au transport du matériel.

*Le Conseil Municipal par 1 CONTRE (Mme Monchaux Fouhety) 1 ABSTENTION (Mme Jacquet Ricard) et 8 POUR approuve à la majorité des membres présents.*

#### **Questions diverses :**

- Un projet de retenue d'eau hivernale porté par le conseil départemental est envisagé pour l'irrigation des vignes sur Autignac. Le projet est en ligne sur le site internet de la Mairie et les viticulteurs potentiellement intéressés sont encouragés à se manifester.
- Salle Marc Cassot : les travaux d'installation de la climatisation réversible vont bientôt débuter. Nous sommes en attente d'un nouveau devis concernant la réfection du sol en résine.
- La commune est connectée à Hydraclis, plateforme de gestion des bornes incendies (localisation et état de marche) en collaboration avec les pompiers.
- Une machine à laver le sol a été achetée pour 2 786.39 € TTC.
- Le permis d'aménager « les Romarins » a été accordé pour 11 lots.
- Le permis d'aménager « les Pins » est en cours d'instruction pour 36 lots.
- Service périscolaire : certaines familles oublient d'inscrire leurs enfants à la cantine et ne préviennent pas l'école ce qui engendre des carences lors des repas individuels. Des courriers de sensibilisation seront envoyés aux familles en prévention. Si le problème persiste la mise en place d'une pénalité financière sur le prix du repas non réservé à l'avance pourrait être envisagée.
- Mme Albelda-Vialles organise une comédie musicale et une pièce de théâtre par le biais de l'association biterroise Béziers Plaisir. Les dates sont à définir pour l'hiver 2022-2023. Une association autignacoise pourrait bénéficier de ces animations pour tenir la buvette durant l'entracte.
- Une vague de forte chaleur est annoncée et il est proposé, comme les années précédentes, de mettre à disposition la Salle Chemin de Ronde climatisée en journée, afin de permettre aux particuliers de disposer d'un espace frais.

La séance est levée à 21h.

Fait à Autignac, le 10 juin 2022

Le Maire

Jean-Claude MARCHI

